



**L'EHESP a le plaisir de vous accueillir
et de vous faire bénéficier de ses équipements collectifs.**

**Ce sont des immeubles où les règles de vie collective
s'appliquent : propreté, silence et respect mutuel.**

Un accueil physique est ouvert 24h/24-7j/7 au bâtiment Robert Debré. Il est joignable par téléphone au 02.99.02.28.18.

Rappel des numéros d'urgence

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : No Urgence Européen

114 : mal-entendant

Des personnels se chargent au quotidien du bon déroulement de votre séjour.
Le bureau de la lingerie est situé près de l'espace de jeu à l'entrée de la résidence Villermé.
Vous pouvez joindre les gouvernantes, en journée par téléphone :

- à la lingerie : 02 99 02 28 08

- par tél. portable : 06 89 56 90 15 pour Villermé ou 06 72 83 68 25 pour Condorcet.

Consignes

- Le résident s'engage à ne pas troubler la tranquillité, le travail et le sommeil des autres résidents en s'abstenant de toute activité bruyante, notamment entre 22h et 7h.
- Les résidents ne doivent pas intervenir sur les installations électriques et éviter de surcharger les prises électriques. Les appareils électriques (*plaques, four, chauffage d'appoint, réfrigérateur, glacière électrique...*) sont strictement interdits dans les logements ainsi que l'utilisation de bougies. L'utilisation de tout appareil dangereux est interdite, notamment appareil à fuel, bouteille de gaz.
- Les travaux personnels sont interdits dans les résidences ainsi que toute modification dans les logements (*percements de mur, fixation d'étagères, etc...*). A défaut, le résident s'expose à remettre à ses frais, les lieux dans leur état initial.
- Pour toute demande de renseignements, le DTA (dossier technique amiante) est disponible à la DPL (Direction du Patrimoine et de la Logistique)
- Aucun affichage n'est autorisé à l'extérieur des portes. L'affichage dans les couloirs est prohibé.
- Pour des raisons de sécurité, le dépôt d'objets est interdit sur le rebord des fenêtres tout comme il est interdit de jeter quoi que ce soit par les fenêtres ou balcons. De plus, aucun objet (*vélo, poubelle, poussette, planche à roulette, bagage ou autres*) ne doit être entreposé dans les parties communes : couloirs, halls, escaliers, laveries, sanitaires...

Dans le cadre de l'application du plan Vigipirate, ils pourront être détruits ou évacués sans que celui qui les y aura laissés puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

- Les antennes particulières extérieures de radiodiffusion sont interdites.
- La présence d'animaux est interdite exception faite des chiens accompagnant les personnes mal ou non voyantes ou en cas d'autorisation expresse.
- Les résidences, ainsi que le campus sont des espaces sans tabac. Des abris fumeurs sont installés aux lisières du campus.

Etat des lieux

Pour les studios: à son arrivée, un état des lieux descriptif de l'état et du contenu du logement est remis au résident. Il est impératif de renseigner ce document avec précision afin d'éviter toute contestation ultérieure.

A sa sortie, le résident doit prendre rendez-vous avec la gouvernante pour le jour de son départ afin d'établir un état des lieux contradictoire. A défaut, l'état des lieux sera dressé unilatéralement par la gouvernante, sans possibilité de contestations ultérieures de la part du résident.

Pour les chambres : à défaut d'avoir signalé, à l'accueil hôtelier, **dans les 24h suivant son arrivée**, une dégradation du lieu, des équipements ou du matériel mis à disposition dans son logement, le résident en sera tenu pour responsable et devra assumer les conséquences financières de la remise en état.

Entretien

L'entretien et le **ménage** des studios sont à la charge de leurs occupants durant le séjour (le nettoyage des couvertures et dessus de lit est assuré par les gouvernantes sur simple demande).

Pour les chambres, une prestation est assurée une fois par semaine : le jour spécifique d'intervention est affiché dans les résidences. Les espaces à entretenir devront être suffisamment dégagés et rangés pour permettre cette intervention. Dans le cas contraire, elle ne pourra avoir lieu et se trouvera reportée à la semaine suivante.

A cette occasion, si vous souhaitez que vos linges de lit et de toilette soient changés, il faut les déposer au sol.

Si besoin, nous vous mettons à disposition, table et fer à repasser, aspirateur : se rapprocher de la gouvernante.

Les espaces destinés à l'évacuation **des déchets** ménagers sont situés :

- À Condorcet : en extérieur, derrière la résidence,
- À Villermé : en extérieur, devant la résidence.

Chacune des résidences dispose de conteneurs pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre. Par mesure évidente d'hygiène, le stockage des sacs poubelle n'est pas autorisé dans les chambres. Il est également interdit de les déposer dans les parties communes (couloirs, laveries, paliers, toilettes...).

Vous disposez également de **machines à laver** ainsi que de **sèche-linge** au 2^e étage de la résidence Villermé, côté studio (laveries ouvertes de 8h30 à 21h) et au sous-sol de la résidence Condorcet. Elles fonctionnent à l'aide de la carte bancaire uniquement.

Ces équipements sont mis à disposition par un prestataire extérieur, DMT.

DMT est joignable au 06 12 42 92 57 en cas de dysfonctionnement (M Lefeuvre).

Ces lieux doivent être laissés propres après utilisation.

Dysfonctionnements constatés

Si vous constatez des dysfonctionnements dans votre chambre (*douche bouchée, panne d'éclairage, etc.*), veuillez l'indiquer sur le cahier mis à votre disposition soit à la gouvernante de la résidence soit à l'accueil hôtelier au bâtiment Robert Debré.

Chauffage

En période hivernale, la mise en route et l'arrêt du chauffage dans les résidences sont assurés par les services techniques de l'Ecole (DPL-). Le système est programmé par plages horaires permettant de maintenir une température de confort régulée en fonction de la température extérieure. A Condorcet, la température intérieure du logement peut être ajustée individuellement grâce à une tête thermostatique.

Couchage d'appoint

Moyennant contrepartie financière, vous pouvez solliciter un lit d'appoint pour un accompagnant en très court séjour qui partagerait votre logement ainsi que la mise à disposition de linge de lit ou linge de toilette en complément de ce qui est déjà proposé. Les réservations se font la veille avant

15h00(dans la limite des stocks disponibles) soit auprès de l'accueil hôtelier ou en contactant directement les gouvernantes

Courrier

Vos lettres et colis arrivent systématiquement au service courrier de l'Ecole. La distribution du courrier est assurée par l'accueil hôtelier du lundi au vendredi dans les boîtes aux lettres centrales situées au rez-de-chaussée du bâtiment Villermé. Les courriers sont tenus à votre disposition à l'accueil hôtelier Robert Debré pour les résidents de Condorcet. Les colis sont à retirer directement au service courrier, situé dans le bâtiment Robert Debré. Il est ouvert de 9h à 11h45 puis de 12h30 à 14h30.

Vous êtes priés de veiller à transmettre vos coordonnées complètes ainsi libellées à vos correspondants :

NOM, Prénom

Nom de la Résidence

Chambre/Studio no

*15, avenue du Professeur Léon Bernard
CS 74312 – 35043 RENNES Cedex*

Tout résident qui quitte son logement doit impérativement organiser le suivi de son courrier. Après son départ, l'Ecole assure le réacheminement du courrier uniquement par l'intermédiaire de la filière.

Espaces de travail, salles multimédia et Wi-Fi

L'accès à quelques salles de cours est autorisé pour des travaux individuels ou collectifs en soirée ou le week-end. Les clés sont à retirer, puis à restituer, à l'accueil.

Chaque résidence héberge également une salle multimédia, accessible 24h/24, certaines avec la carte multiservice. Chaque salle est équipée de PC en réseau.

- Villermé : 3^e étage à côté de l'ascenseur.
- Condorcet : Rez-de-chaussée, à gauche après la porte coupe-feu accès côté salles de cours.

Le service Eduroam (**education roaming**) offre un accès sans fil sécurisé à Internet, aux élèves et personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres du projet, lors de leurs déplacements à travers le monde. L'EHESP adhère à ce projet sur le campus de Rennes. Pour s'authentifier sur le réseau Eduroam, vous devez utiliser votre adresse de messagerie **@ehesp.fr** ou **@edu.ehesp.fr** comme identifiant. Votre mot de passe reste inchangé.

Pour les visiteurs qui n'appartiennent pas à un établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'EHESP propose un accès au wifi nommé « EHESP-Visiteurs » qui permet de se connecter à Internet après authentification. Pour obtenir un identifiant temporaire (*5 jours minimum*), connectez-vous directement sur le réseau wifi et complétez les informations demandées, notamment un n° de téléphone portable afin de recevoir vos identifiants par SMS.

Horaires d'ouverture de la Régie

Pour régler vos factures d'hébergement, la Régie au bâtiment Robert Debré est ouverte le lundi de 9h00 à 14h00, le mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 14h00 et le vendredi de 8h00 à 14h00.

Règlement des séjours

Pour les plus longs séjours, les factures d'hébergement sont à régler à la quinzaine (à partir du mercredi en fin de quinzaine échue).

Le matin de votre départ, les clés du logement doivent être restituées à l'accueil hôtelier au bâtiment Robert Debré au plus tard à 9h. A défaut de respecter cet horaire, une nuitée complémentaire vous sera facturée.

De même, un logement non vidé, même si le résident n'y séjourne pas, et quand bien même il aurait rendu sa clé, sera considéré comme occupé et donc facturé.

Aussi, le logement, même vidé, sera présumé occupé et facturé comme tel à tout résident qui aura omis de rendre la clé de son logement au moment de son départ.

A défaut d'être à jour dans le paiement de séjours antérieurs, le résident s'expose au risque de n'être pas accueilli dans un logement du campus à l'occasion d'une prochaine demande. Le petit déjeuner n'est pas inclus dans le tarif de la chambre.

Perte ou non restitution de cartes et/ou de clés

La perte ou la non restitution de la carte multiservices entraînera la facturation systématique d'une somme forfaitaire à son titulaire. Il en sera de même pour la perte ou la non restitution d'une clé de logement (sauf à justifier d'une plainte pour vol déposée officiellement auprès d'une autorité judiciaire).

Responsabilités

L'établissement ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations commis dans l'enceinte de l'hôtellerie ou de la restauration comme dans celle de l'Ecole ou sur les parkings.

Restauration

La restauration est gérée par la société API Restauration, cela vous permet de prendre vos repas en self-service aux horaires suivants :

- Petits déjeuners : du lundi au vendredi de 7h30 à 9h à la cafétéria du bâtiment Robert Debré
- Déjeuners : du lundi au vendredi de 11h45 à 14h (dernier repas servi à 13h45) au restaurant Brillat-Savarin.

Comme il est strictement interdit de cuisiner dans les chambres, un office aménagé au restaurant Brillat Savarin côté couloir est à la disposition des résidents. Les repas ainsi préparés peuvent être pris dans la salle Club adjacente. Un autre office, équipé est également ouvert aux résidents à Condorcet. Il est situé à l'entrée du bâtiment dans l'enceinte vitrée également mise à disposition des usagers.

En tant qu'usagers, et pour le respect de tous, vous êtes priés de laisser ces espaces communs dans un bon état de propreté général. Il vous est demandé de laver, essuyer et ranger la vaisselle et les matériels que vous utilisez aussitôt après usage. Les déchets doivent être régulièrement évacués et les réfrigérateurs vidés.

Pour entretenir ces appareils dans un état sanitaire satisfaisant, un entretien régulier est programmé : les réfrigérateurs sont alors vidés et dégivrés, les aliments qui s'y trouvent sont systématiquement jetés. Une information préalable par voie d'affichage sur place est diffusée.

Une cafeteria est également ouverte au public du 7h30 à 14h 30 du lundi au vendredi. Située dans le hall de l'amphithéâtre Michel Crozier au sein du bâtiment Robert Debré, elle vous propose un service du petit déjeuner, de boissons chaudes et fraîches ainsi qu'un service de restauration rapide.

Pour vos consommations au restaurant et à la cafétéria, tous les moyens de paiement sont acceptés où vous pouvez également recharger votre support. De plus, une borne de rechargement vous permet de recharger votre compte, elle est située à l'entrée du restaurant.

Des distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides, coupe faims... sont également implantés sur le campus : accueil principal, étage de l'amphithéâtre Simone Veil et, à l'étage des salles de cours D dans le bâtiment Robert Debré, Résidence Villermé, hall du bâtiment Sequoia bâtiment Sequoia, et hall du bâtiment Condorcet.

La restauration le soir, les week-ends et les jours fériés

Aucune prestation n'est assurée le week-end et les jours fériés. Le restaurant est également fermé le soir.

Par ailleurs, aucune restauration n'est assurée durant 5 semaines l'été (*en général, semaine 30 à 34*) et une semaine l'hiver (*pendant les fêtes de fin d'année*).

Comme il est strictement interdit de cuisiner dans les chambres, un office aménagé au Restaurant Brillat Savarin est à la disposition des résidents. Les repas ainsi préparés peuvent être pris dans la salle Club adjacente. Un autre office est également ouvert aux résidents à Condorcet. Il est situé à l'entrée du bâtiment dans l'enceinte vitrée également mise à disposition des usagers.

En tant qu'usagers, et pour le respect de tous, vous êtes priés de laisser ces espaces communs dans un bon état de propreté général. Il vous est demandé de laver, essuyer et ranger la vaisselle et les matériels que vous utilisez aussitôt après usage. Les déchets doivent être régulièrement évacués et les réfrigérateurs vidés.

Pour entretenir ces appareils dans un état sanitaire satisfaisant, un entretien régulier est programmé : les réfrigérateurs sont alors vidés et dégivrés, les aliments qui s'y trouvent sont systématiquement jetés. Une information préalable par voie d'affichage sur place est diffusée.

Pour information, il est possible de dîner à l'extérieur du campus :

- **AGROCAMPUS** : *prix forfaitaire du repas complet : 6.32€; situé à l'angle du Bd Marbeuf et de la rue de St Brieuc, en rez-de-chaussée de la cité Riffault; ouvert du lundi au jeudi de 18h30 à 20h.*
- **Cafétéria Paul Ricœur** (*RDC de la cité Internationale, Esplanade Charles de Gaulle*) est également accessible à tous. Ce service du CROUS est ouvert de 7h30 à 21h du lundi au vendredi.

Consignes Incendie

- Il est très important que vous preniez connaissance des consignes incendie qui sont affichées dans votre chambre.
- Pour rappel, en cas de départ de feu dans une chambre, il faut évacuer en refermant sa porte derrière soi pour éviter que les fumées se propagent dans les circulations et déclencher l'alerte générale pour faire évacuer la résidence à l'aide des boîtiers rouges positionnés dans les circulations.
- De plus, il est également très important de ne jamais bloquer les portes de recoupement positionnées dans les circulations ou empêcher leur fermeture : en cas de départ de feu, elles limitent la propagation des fumées. Il ne faut rien entreposer, même ponctuellement, dans les circulations d'évacuation (*vélo, poussette, bagage...*).

- En cas d'évacuation, il faut emprunter la sortie de secours la plus éloignée des fumées (il y a plusieurs escaliers dans les résidences). Si le couloir est trop enfumé, rester dans sa chambre et positionner un linge humide en bas de sa porte et attendre les secours en manifestant sa présence par la fenêtre.

Consignes Vigipirate

Les accès des bâtiments : le contrôle étant renforcé, ne pas laisser rentrer dans le bâtiment une personne que vous ne connaissez pas ;

Colis abandonnés ou comportements suspects : ils doivent être signalés au service hôtelier, qui fera le relais, sans délai, à la Direction.

ETHESSP